



Procès verbal Conseil Municipal

Date	19 Avril 2017
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	20h35-20h41
Présents :	HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOREL Jean-Christophe, ALBRIEUX Astrid, DONATI Gérard (Arrivée à 20h34), LAINE Angélique, MOLITOR Thierry, Nora KEBAILI, SIBLOT Hayette, SURLEAU Cindy

Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, une secrétaire en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE Angélique, La secrétaire de séance est Madame LAINE Angélique.

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

En raison du plan Vigipirate renforcé, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour entrer en salle du Conseil.

De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.

Ordre du jour

- 1) Finance
 - a) Vote des trois taxes
 - b) Vote du budget primitif 2017
- 2) Divers
 - a) Avenant à la convention relative à l'intervention des policiers municipaux sur la commune d'ARBOUANS lors de la fête foraine

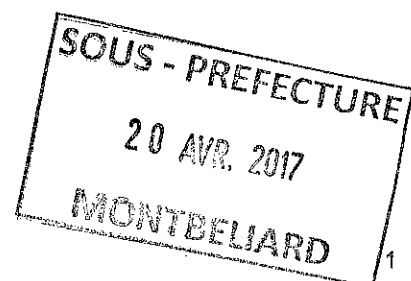
Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2017.

Les élus passent au vote,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



1) Finance

a) Vote des trois taxes

Madame Le Maire avait proposé aux élus et les élus avaient votés, pour cette année 2017, d'augmenter le taux des trois taxes sur la part communale comme suit :

Taxe d'habitation de 3%

Taxe foncière bâtie de 6%

Taxe foncière non bâtie de 6 %

Cependant le produit fiscal attendu était erroné, car les bases d'imposition prévisionnelles 2017 n'étaient pas connues de la commune au moment du vote du budget primitif 2017. De ce fait la délibération du 22 mars 2017 sur le vote des trois taxes est rapportée et modifiée comme suit :

Taxe	2017
Habitation	11,14
Foncière bâtie	14,33
Foncière non bâtie	15,52
Total du produit fiscal attendu	355 073

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) Vote du budget primitif

Madame Le Maire explique que le budget primitif doit être sincère ce qui signifie qu'il doit être établi en fonction des éléments connus du conseil municipal le jour du vote.

Dans notre cas, nous avons régulièrement voté les taux d'imposition en fonction des éléments que nous connaissons le jour du vote du budget primitif.

En conséquence, le budget est sincère et ne doit pas obligatoirement être modifié.

Ultérieurement, au cours de l'année, si nous avons besoin de modifier les prévisions budgétaires, le Conseil Municipal pourra délibérer sur une DM qui intégrera le nouveau produit fiscal.

2) Divers

a) Avenant à la convention relative à l'intervention des policiers municipaux sur la commune d'ARBOUANS lors de la fête foraine

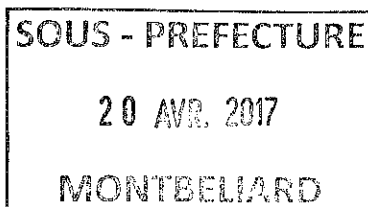
Monsieur Thierry GABLE propose de reconduire la convention relative à l'intervention des policiers municipaux d'Audincourt sur la commune d'ARBOUANS par avenant et ce pour 5 ans.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fin du conseil municipal à 20h41



N. HUGENSCHMITT